

MAIRIE DE FRESSINES

PROCES VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 9 JUIN 2015

Le neuf juin deux mille quinze, à 20h30, les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence de M. NIVAU Christian, maire, suite à sa convocation en date du 4 juin 2015.

Présents : Mmes BALOTHE Paulette, CHAUVEAU Magali, HERAULT Laurence, LEDOUX Nadine, MOREAU Patricia, PIOT Marylène,

MM. BROSSEAU Christophe, DUPEU Laurent, FOUCHE Patrice, NIVAU Christian, PETIT Yannick, RIPOLLI Jean-Pierre, ROUSSEAUX Patrick, TEXIER Alain.

Excusé :

Secrétaire : M. FOUCHE Patrice

Il n'y a aucune remarque sur le dernier compte rendu, Monsieur Nivau demande aux élus de signer le registre.

Monsieur le maire propose d'ôter de l'ordre du jour le point relatif au plan communal de distribution de comprimés d'iode car celui-ci doit être vu précédemment par la commission sécurité. Les conseillers municipaux acceptent cette proposition.

1 – ADMISSION EN NON-VALEURS

A la demande de la trésorerie municipale, les élus acceptent de passer en non valeur, une créance de cantine scolaire de Mme Albert pour son enfant Emilie, d'un montant de 35,87 € datant de l'année 2014.

2 – PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Pour faire suite au travail de la commission communale, M. Patrick Rousseaux remet aux élus le Plan Communal de Sauvegarde. Il rappelle que ce plan n'est pas obligatoire pour Fressines, concernée seulement par les risques naturels. M. Rousseaux remercie toutes les personnes qui ont aidé à la réalisation de ce plan et plus particulièrement les secrétaires de mairie pour leurs recherches. Il donne ensuite lecture de chaque point.

C'est au maire qu'il appartient de déclencher le PCS. Le rôle communal est d'alerter et de protéger la population.

Quelques investissements seront à programmer tels qu'un gyrophare, un haut parleur à installer sur un véhicule de service...

Sur l'un des derniers plans, les terrains argileux sont mentionnés (tâches rouges). En cas de sécheresse, les maisons situées sur ces terrains pourraient subir des dommages.

S'il y a déclenchement du plan, les secrétaires de mairie devront tenir une main courante et noter tout ce qui se passe.

M. le maire demande de repérer sur la carte communale, par des couleurs différentes, le secteur attribué à chaque conseiller.

Ce plan doit être transmis à la Préfecture avec une délibération du Conseil municipal. Une fois visé et de retour de la Préfecture, le plan sera remis à chaque élu. Il sera aussi mis à disposition au secrétariat de mairie.

Mme Allonneau demande que pour les exemplaires mis à disposition, les numéros de téléphones personnels des agents soient ôtés du fascicule.

P.Fouché est impatient de connaître l'avis de la Préfecture car il est persuadé que peu de communes ont transmis leur PCS !

Ce document fera ensuite l'objet d'une table ronde avec tous les intervenants (les enseignants, les agents communaux, ...) en expliquant le rôle de chacun.

Il est rappelé à Mme M. Chauveau, qui en fait la demande, que le plan communal en cas de canicule existe aussi.

3 – PLAN COMMUNAL DE DISTRIBUTION DE COMPRIMES D'IODE

Supprimé

4 – RESTITUTION DE LA DERNIERE REUNION DE L'AFF (ASSOCIATION AMENAGEMENT FONCIER FRESSINES)

M. Jean-Pierre Ripolli a assisté à la dernière réunion de l'AFF. L'association, créée en 2003, a contracté un prêt pour les travaux faisant suite au remembrement sur une partie du territoire de la commune. Chaque propriétaire, concerné par le remembrement, devait rembourser une annuité, en fonction de la superficie de leur terrain.

La clôture des comptes fait état d'un excédent de 4 800,00 € et 678,00 € de taxes à recouvrir. L'excédent sera reversé à la commune par la trésorerie et il reviendra au service communal de récupérer les dernières créances.

L'entretien des chemins appartient à la commune. Les haies sont à la charge des propriétaires, ils peuvent les entretenir et les tailler mais ne peuvent les arracher.

M. le maire souhaite que la somme reversée serve à la réfection des chemins. Une réunion avec les agriculteurs aura lieu pour programmer les travaux les plus urgents et proposer un partenariat. Certains chemins ont dix ans et sont en mauvais état.

5 – AMENAGEMENT DE SECURITE D5/D7

Monsieur le maire fait part de son désarroi au sujet de ce dossier (cf. dernière réunion). Il a énormément de difficultés à obtenir des réponses de la société ASTEC, qui a cessé ses activités. Il attend toujours le montant de ce que doit la commune pour la fin du travail effectué par cette entreprise (environ 1 000 €).

Il est aussi en attente d'une proposition de dates de la part de la commune de la Crèche pour présentation du projet (final) avant poursuite du dossier. Il présente les plans fournis tout dernièrement et qui prennent en compte les modifications souhaitées.

M. Patrick Rousseaux demande si la commune a les observations des habitants de la Crèche et de Ste Néomaye. M. le maire lui répond que non.

Les demandes de subvention sont en cours telles que proposées lors du dernier Conseil.

M. Niveau a contacté quatre cabinets pour une poursuite de la maîtrise d'œuvre sans modification du projet actuel. Ces cabinets devront fournir une proposition avant le 19 juin, à 15h. Il propose une CAO (Commission d'Appel d'Offres) le 19 juin à 18h, salle du Conseil. Les communes associées seront invitées.

6 – FINANCEMENT DES PROJETS

* M. Patrice Fouché remet à chaque élu un tableau représentant la totalité des projets en cours et les subventions obtenues ou demandées à ce jour. Il s'agit des travaux de sécurité RD5 et RD 7, la construction d'une cantine scolaire et la phase II des travaux de la nouvelle mairie.

Actuellement, au vu des décisions déjà prises lors de Conseils précédents, des subventions obtenues, du financement budgétisé, il s'avère que les travaux de sécurité RD5 et RD7 sont prioritaires. Ils seraient engagés en deux phases (cf. dernier Conseil). Il est rappelé que les communes associées (La Crèche et Ste Néomaye) participent financièrement (HT) à hauteur du mètreage de voirie concernée. Il appartiendra à la commune de Fressines de demander le retour de TVA deux ans après les travaux (et un reliquat de la différence obtenue à chaque commune associée, TVA 20%, FCTVA 15,761 %).

Monsieur le maire souhaiterait par la suite engager les travaux de la cantine scolaire et demanderait la subvention CAP 79 auprès du Conseil départemental. Il reprendrait contact avec le cabinet Témis de la Crèche, à qui il avait été demandé de mettre le projet en attente.

La phase II de la nouvelle mairie attendrait encore un an. Une demande de prolongation de la DETR (obtenue) sera faite auprès des services préfectoraux.

Récapitulatif :

Fin 2015 : lancement consultation des entreprises et travaux RD7

Année 2016 : projet cantine

Fin 2015 : demande subvention DETR pour RD5

Courant 2016 : travaux RD 5

Les élus émettent un avis favorable aux propositions du maire et à l'échelonnement des projets.

* Dans la même optique, M.Fouché propose un tableau représentant les annuités d'emprunts actuelles et les propositions en fonction des projets. Il a fait plusieurs simulations pour un emprunt entre 400 000 € et 600 000 € et d'un remboursement de 15 ou 20 ans.

L'année 2017, sera la plus difficile au niveau du remboursement. En 2018, l'annuité de l'emprunt "centre bourg" de 24 125,00 € diminue fortement et en 2019, elle s'éteint.

7 – LE COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Informations/M. Fouché :

- La commission information s'est réunie le 21 mai à 20h. M.Fouché passe les points en revue.
- L'association Gamers Lan n'existe plus.
- Fressines.net a pris possession des locaux de l'ancien secrétariat. M. Nivau demande que la salle du deuxième étage soit vidée.
- Prochain Fressines Infos distribué le 3 ou 4 juillet.
- La buvette et la vente des lampions, lors du 14 juillet, seront prises en charge par une association.

CCAS/Mme Ledoux :

- Le règlement intérieur du cimetière est en cours.
- Prochaine réunion de la commission en septembre.

Ecole/Mme Moreau :

- Les nouveaux horaires demandés lors du PEDT (Projet Educatif Territorial) ont été acceptés. Une information sera faite dans le Fressines Infos.
- APS (Activités Peri Scolaires) : Mme Savarit et Mme Pothet ont fait une formation en relation avec ce sujet. Ces deux agents référents auront du temps le matin (7h à 7h15) et le soir (18h45 à 19h) pour préparer leurs projets. Mme Savarit sera libérée le vendredi de 15h à 16h pour les APS et remplacée dans sa classe par un autre agent. Les emplois du temps vont être retravaillés par le secrétariat. Mme Moreau a convoqué les agents mercredi 17 juin pour leur faire part de ces nouveaux horaires et aménagements.
- Conseil d'école : jeudi 11 juin
- Le goûter de fin d'année aura lieu le 2 juillet à 15h.

Voirie-bâtiments/M. Texier :

- Devis pour plafond salle de musique : 694,00 € sans la main d'œuvre. Ces travaux pourraient avoir lieu pendant les vacances scolaires.
- Le PATA est terminé.
- Trois captages des eaux de surface sur le parking de la salle des fêtes ont été améliorés.
- Devis en attente pour la réfection de la toiture de la salle des fêtes. Les travaux pourraient être faits en trois tronçons par la régie.

8 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Un bornage contradictoire doit avoir lieu à la Billaudière, à la demande de M. Lucas-Depierre. M.Nivau n'étant pas disponible, il donne pouvoir à M. Texier pour le remplacer.
- Réception en mairie des nouvelles affectations à l'école. Mme Neau part, Mme Chartreu et Mme Beyer sont nommées à Fressines. Pas plus d'informations.
- M. le maire donne lecture de la réponse de M.Tiquet à son courrier sur le refus d'une médiation avec Mme Surreau (cf. dernier Conseil).

- M. Nivau envisage de se rendre à l'invitation du père de la Roulière pour la mise en place de la paroisse St-Jean Baptiste en Niortais, le 14 juin, regroupant plusieurs communautés.
- La mairie de Vouillé procède à une modification de son PLU. En tant que commune limitrophe Fressines peut émettre un avis. Avis favorable.
- Mme Villanneau Géraldine demande si la commune peut adhérer à la charte "Terre saine". Mme Chauveau pense que d'autres personnes se posent la même question sur la commune. M. Fouché estime qu'à ce jour, il est bien difficile pour une commune d'être classée "Terre saine" même si beaucoup d'efforts sont faits en ce sens. Une réponse sera donnée à Mme Villanneau. Il encourage les élus à regarder le site du Conseil régional à ce sujet.
- Prochains Conseils : 25 août, 15 septembre, 6 octobre, 27 octobre, 17 novembre, 8 décembre 2015.
- Madame Piot annonce que les horaires de la bibliothèque resteront les mêmes puisque le sondage n'a eu que très peu de retours (13 réponses). Elle demande un réaménagement de la salle de la bibliothèque. Ce point sera vu avec M. Texier. Mme Hélène Chaigneau est depuis peu nouvelle bénévole à la bibliothèque.
- Mme Piot souhaiterait que la haie communale, rue des talles soit taillée.
- M. Petit devra confirmer que l'éclairage public à Vaumoreau reste allumé toute la nuit. Dans ce cas, une demande d'intervention sera demandée.
- M. Brosseau fait savoir que le local football a été laissé dans un état lamentable et ce n'est pas la première fois. M. Fouché se charge de voir les éventuels fautifs lors de la réunion avec les associations prévue jeudi 11 juin. Ils seront invités à aller nettoyer aussitôt.

Fin de la séance à 23h00